

Agence de vente des agneaux lourds

Bulletin d'information

17 juillet 2007



Les chiffres après 6 semaines

	Semaine 24 10 juin 2007	Semaine 25 17 juin 2007	Semaine 26 24 juin 2007	Semaine 27 1 ^{er} juillet 2007	Semaine 28 8 juillet 2007	Semaine 29 15 juillet 2007
Offres des producteurs	41	73	76	92	95	95
Offres des acheteurs	11	13	17	19	16	19
Quantité d'agneaux confirmée	375	897	955	1152	1650	1051 (quantité non finale)

Les volumes de transaction ont été croissants jusqu'à ce jour, se rendant à 1 650 agneaux confirmés pour livraison au cours de la semaine du 8 juillet. Les producteurs ainsi que les acheteurs sont de plus en plus nombreux à faire une offre hebdomadaire. On remarque que depuis le démarrage de l'Agence, à quelques agneaux près, la demande des acheteurs correspond à l'offre des producteurs, et que la totalité, sinon la quasi-totalité des agneaux offerts par les producteurs est confirmée pour livraison. Le personnel de la

Fédération met les bouchées doubles afin de saisir, traiter et confirmer toutes les données et coordonner les opérations. Les semaines du 24 juin et du 1^{er} juillet, qui ne comptaient que quatre jours ouvrables, ont nécessité des efforts soutenus. De plus, en vue des deux semaines des vacances de la fin juillet, la semaine du 8 juillet a été particulièrement chargée, plusieurs producteurs et acheteurs devançant certaines transactions qui auraient normalement cours durant les semaines suivantes.

Collaboration et mandataires

La collaboration des mandataires ainsi que celle des acheteurs, transporteurs et abattoirs permet au personnel de la Fédération de jumeler efficacement les offres de ventes des producteurs aux offres d'achats. Elle s'avère essentielle au bon déroulement global des opérations de l'Agence.

Les organisations qui ont choisi de conclure une entente avec la Fédération pour agir comme mandataire sont :

- La Folie Bergère
- Coop des producteurs du KRT

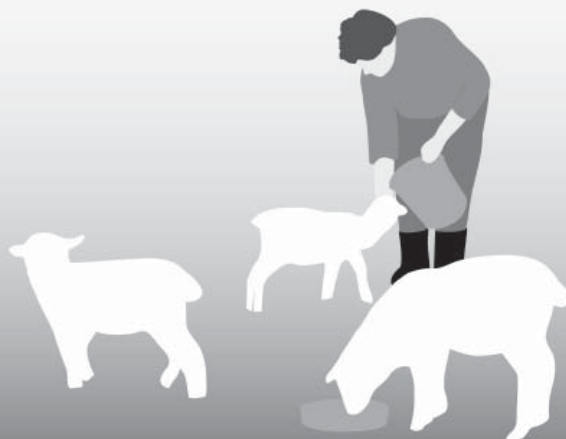
- Coopérative Nobl'Est
- Fédération UPA Gaspésie - Les Iles

Ces ententes ont été ratifiées par la Fédération et ont été déposées à la RMAAQ pour homologation.

Les producteurs qui le désirent sont invités à conclure l'entente avec l'un ou l'autre de ces mandataires, autorisant ainsi la Fédération à transmettre les informations sur les offres de ventes au mandataire choisi. Un modèle d'entente est disponible à la Fédération ou auprès des mandataires.

Offres de contrats annuels

La Fédération a maintenant reçu les demandes de contrat annuel des acheteurs pour la période du 5 août au 30 novembre 2007. Les producteurs qui désirent prendre un engagement annuel pour la même période ont jusqu'au 20 juillet pour faire parvenir leur demande (formulaire P2). Une lettre, ainsi que le formulaire P2, a été envoyée à l'ensemble des producteurs pour les en informer.



Encan de St-Hyacinthe

Rappelons que tous les agneaux lourds du Québec doivent être mis en marché via l'Agence de vente. Désormais, tous les agneaux lourds qui seront livrés à l'Encan de St-Hyacinthe sans avoir été annoncés selon les procédures de l'Agence seront considérés comme des agneaux en surplus. Ils seront regroupés puis vendus aux acheteurs selon les termes et modalités de l'Agence en tant que surplus.

Les frais de réception, de parage, de manutention et de poste de rassemblement seront chargés aux producteurs concernés. La Fédération leur versera le prix négocié moins tous les frais de mise en marché.

Abattoir de Luceville et frais de tonte

Les agneaux livrés et abattus à l'abattoir de Luceville doivent être tondus à la ligne médiane. Des frais de 1,50 \$ par agneau sont appliqués lorsqu'il est nécessaire de faire la tonte de la ligne médiane, ou de 2,50 \$ s'il faut effectuer une tonte complète.

Frais de poste de rassemblement

Les producteurs qui utilisent les services du poste de rassemblement à l'encan du Bic doivent assumer des frais de 3 \$/agneau. Ces frais peuvent être déduits par la Fédération sur le paiement des agneaux.

Il est possible que des frais similaires soient exigés lorsque le producteur utilise des services de rassemblement ailleurs. La Fédération n'est aucunement responsable de ces frais ni de ces services offerts.

Frais de transport

La Fédération n'assume aucun frais de transport. Ceux-ci sont aux frais du producteur à moins que l'acheteur n'accepte de prendre livraison des agneaux à un poste de rassemblement convenu. La Fédération peut effectuer la retenue des frais de transport sur le paiement des agneaux lorsque le producteur l'autorise préalablement par écrit.

Facturation et paiement

La Fédération est au fait qu'un certain retard de facturation et de paiement est vécu dû à des complications d'ordre technique. Le personnel de la Fédération travaille présentement à régulariser la situation. Merci à tous pour la patience et la collaboration.

Mémoires de livraison

Il est important que les producteurs complètent leur mémoire de livraison à chaque livraison d'agneaux lourds. Ce mémoire doit être transmis par télécopieur (450 463-5294) ou par courriel (agenceagneaux@upa.qc.ca) à la Fédération.

Pour plus d'information

Communiquer avec la Fédération au 450-679-0540, poste 8484 ou consulter le site Internet agneaudeauquebec.com.

